

Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte "GARBIKI"
de collecte des déchets ménagers et assimilés
Jeudi 24 avril 2008 à 21 heures 00

Présents : ARBELETCHÉ Sylvie, AGUERRE Jeanne, GOYHENETCHE Dominique, IRIGOYEN Xabi, INCHAUSPE Beñat, MONTOLIEU Joëlle, SANCHEZ André, LACOSTE Xavier, DACHARY Jean-Pierre, CANDELE Hubert, CLAVERIE Dominique, HARGOUS Jean-Michel, DUHALDE Jean-Michel, HAICAGUERRE Pierre, ETCHEMENDY René.

Absent(s) représenté(s) ou ayant donné procuration : CURUTCHET Xavier (représenté par MONTOLIEU Joëlle), BISCAICHIPY Maïté (procuration à SANCHEZ André), EDOUARD Claude (représenté par ETCHEMENDY René).

Absent(s) non représenté(s) et n'ayant pas donné de procuration : /

Le Comité Syndical s'est réuni le Jeudi 24 avril 2008 à 21 heures 00 à l'immeuble "ARY" à HASPARREN.

1 / Installation du Comité Syndical :

La séance est ouverte par Monsieur André SANCHEZ - doyen d'âge de l'assemblée - qui, après avoir procédé à l'appel, déclare les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions.

2 / Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame Joëlle MONTOLIEU est désignée comme secrétaire de séance.

3 / Election du Président :

Monsieur André SANCHEZ rappelle qu'en application de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est procédé à l'élection du Président - sous la Présidence du plus âgé des membres du Comité Syndical -.

Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseiller Syndical élu prendra ensuite la Présidence de la séance.

Après appel à candidature(s), Monsieur Beñat INCHAUSPE est le seul candidat à se présenter. Ce dernier explique son choix par les raisons suivantes :

- Une bonne connaissance de l'institution où il a - auparavant - exercé la fonction de Directeur des Services.
- Le rôle important que le syndicat mixte Garbiki devra jouer dans les décisions stratégiques qu'il conviendra de prendre en matière de traitement des déchets.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 16
- Bulletins blancs : 1

- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 9

Monsieur Beñat INCHAUSPE - ayant obtenu la majorité absolue - est proclamé Président. Il est immédiatement installé et prononce le discours suivant :

" Je souhaite, tout d'abord, rendre hommage aux anciens présidents qui ont - tour à tour - œuvrés aux destinées de Garbiki.

Je pense, bien sûr, à Jean PINATEL - le fédérateur - créateur du SIVU Garbiki - et à Jean-Baptiste OXOBY - le précurseur - visionnaire en matière de traitement des déchets au service de l'ensemble de notre territoire.

Je pense, ensuite, à Jean ONDARTS - le gestionnaire - qui poursuivi la mise en place du tri sélectif.

Je pense, enfin, à Jean FALAGAN - le bâtisseur - qui a été à l'initiative de la création de nos deux déchetteries.

Je souhaite, pour ma part, que ce mandat s'inscrive dans la continuité de l'action passée. Il nous appartiendra, cependant, d'être vigilant sur les orientations que nous aurons à prendre en partenariat avec le syndicat mixte Bil Ta Garbi".

4 / Election des Vice Présidents :

Sachant que l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte Garbiki stipule que le bureau est composé du Président et de trois Vice Présidents, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de procéder - dans les mêmes formes que l'élection du Président - à l'élection de 3 Vice Présidents.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de fixer à 3 le nombre de Vice Présidents puis procède à leur désignation.

Après appel à candidature(s), LACOSTE Xavier, DUHALDE Jean-Michel et IRIGOYEN Xabi se déclarent candidats.

Avant de passer au vote, les trois candidats se présentent à l'assemblée :

- Monsieur Xavier LACOSTE insiste sur sa volonté de continuer à travailler au sein de cette structure de la manière la plus collégiale possible, avec une vrai volonté de mutualiser au mieux les moyens du syndicat afin que l'ensemble des communes puissent profiter pleinement de ses services.
- Monsieur Jean-Michel DUHALDE rend hommage au travail effectué par Jean FALAGAN. Il évoque, par ailleurs, le sérieux des études réalisées actuellement par Bil Ta Garbi dans le délicat dossier de recherche des futurs sites d'enfouissement.
- Monsieur Xabi IRIGOYEN fait part de sa volonté de prendre toute sa place dans les dossiers en cours et à venir du syndicat.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 16
- Bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 9

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de Vice Présidents, les délégués syndicaux suivants :

- 1^{er} Vice Président : LACOSTE Xavier.
- 2nd Vice Président : DUHALDE Jean-Michel.
- 3^{ème} Vice Président : IRIGOYEN Xabi.

5 / Désignation des délégués au sein du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi :

Monsieur le Président indique que le Comité Syndical est appelé à désigner les délégués représentant le Syndicat Mixte Garbiki au sein du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi.

Le nombre de délégués à désigner par le Syndicat est de 1 titulaire et de 1 suppléant.

Les délégués suivants se déclarent candidats :

INCHAUSPE	Beñat	Titulaire
IRIGOYEN	Xabi	Suppléant

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Accord unanime du Comité Syndical.

6 / Délégations d'attributions du Comité Syndical au Président :

Monsieur le Président indique qu'en vertu des dispositions de l'article L. 5211-10 du CGCT, le Comité Syndical a la possibilité de déléguer à son Président un certain nombre d'attributions.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration intercommunale de permettre au Président d'intervenir sur délégation, il est proposé au Comité Syndical d'accorder à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés en procédure adaptée (MAPA) en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférents.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Défendre le Syndicat dans les actions en justice intentées contre elles.

Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rendra compte de ses attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Accord unanime du Comité Syndical.

7 / Questions diverses :

Monsieur Jean-Michel HARGOUS souhaite avoir quelques précisions sur les décisions prises par le syndicat mixte Bil Ta Garbi en matière de choix de traitement des déchets.

Monsieur Jean-Michel DUHALDE indique que le choix s'est arrêté sur l'enfouissement après prétraitement - à savoir la stabilisation de la matière organique de ces déchets -.

La séance est levée à 22 H 15

*

*

*

*